

PROGRAMMES DE FORMATION ROUTIÈRE

Référentiel officiel des formations dispensées au sein de l'établissement

Établissement : SASU LODENE | **Adresse :** 30 rue Pierre Le Guen, 78700 Conflans-Sainte-Honorine

1. PROGRAMME DU PERMIS B (Théorique & Pratique)

Le programme suit les 4 compétences globales du REMC.

A. Formation Théorique (Code de la route)

Préparation à l'Épreuve Théorique Générale (ETG) via des cours thématiques animés par un enseignant et des tests d'entraînement (en salle et/ou en ligne) sur les 10 thèmes réglementaires :

- **L** (La circulation routière) / **C** (Le conducteur) / **R** (La route) / **U** (Les autres usagers).
- **D** (Réglementation générale) / **M** (Secours) / **P** (Précautions à prendre en quittant le véhicule).
- **Q** (Éléments mécaniques et de sécurité) / **É** (Équipements de sécurité) / **S** (Environnement).

B. Formation Pratique

- **Compétence 1 :** Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul. Connaître les principaux organes du véhicule, s'installer au poste de conduite, démarrer et s'arrêter, diriger la voiture, utiliser la boîte de vitesses.
- **Compétence 2 :** Appréhender la route et circuler dans des conditions normales. Rechercher la signalisation, positionner le véhicule sur la chaussée, croiser, dépasser, négocier les intersections et changer de direction.
- **Compétence 3 :** Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Évaluer les distances de sécurité, circuler de nuit, par temps de pluie, en zone urbaine dense, sur voie rapide. Prendre en compte les usagers vulnérables (piétons, cyclistes).
- **Compétence 4 :** Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Suivre un itinéraire de manière autonome, préparer un voyage, connaître les éco-gestes, réagir en cas de panne ou d'accident.

2. PROGRAMME DU PERMIS AM - OPTION QUADRICYCLE LÉGER (Voiturette)

Durée minimale réglementaire : 8 heures (réparties sur 2 jours minimum).

- **Module 1 :** Échanges sur les représentations de la conduite (1h) — Expression des élèves sur la sécurité routière, les risques et les stéréotypes.
- **Module 2 :** Formation à la conduite hors circulation (Plateau) (2h) — Découverte du véhicule (commandes, vérifications), démarrage, arrêt, marche avant/arrière, slaloms, freinage d'urgence et stationnement.
- **Module 3 :** Code de la route spécifique au quadricycle (1h) — Signalisation, règles de priorité, spécificités techniques et réglementaires de la catégorie AM option quadricycle.

- **Module 4** : Formation à la conduite sur voies ouvertes à la circulation (3h) — Insertion, circulation à allure normale, changements de direction, franchissement d'intersections, partage de la route.
- **Module 5** : Sensibilisation aux risques (1h) — En présence de l'un des parents (pour les mineurs). Sensibilisation à la vitesse, l'alcool/drogues, la fatigue et la vulnérabilité sur la route.

3. PROGRAMME DU PERMIS B1 (Quadricycles lourds à moteur)

Accessible dès 16 ans. La formation théorique est identique au permis B (ETG).

Formation Pratique (Volume horaire selon évaluation de départ) :

- **Compétence 1** : Maîtrise du quadricycle lourd à allure lente et normale (gabarit, maniabilité, freinage, marche arrière).
- **Compétence 2** : Circulation en agglomération et hors agglomération. Recherche de l'information visuelle et placement du véhicule.
- **Compétence 3** : Adaptation de la conduite aux situations complexes (intersections, ronds-points, gestion de l'environnement).
- **Compétence 4** : Autonomie du conducteur (suivi d'itinéraire) et sensibilisation aux limites techniques du véhicule B1 (poids, stabilité).

4. PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE "POST-PERMIS"

Destiné aux conducteurs novices volontaires (6 à 12 mois après l'obtention du permis). **Durée** : 1 journée de 7 heures (animation collective).

Matinée : Premier bilan de son expérience de conduite (3h30)

- Accueil et présentation de la formation.
- Auto-évaluation : partage des expériences vécues, des difficultés rencontrées et des réussites depuis l'obtention du permis.
- Analyse collective de situations de conduite réelles apportées par les participants.

Après-midi : Prise de conscience des risques et influence de l'entourage (3h30)

- Ateliers sur les facteurs de risques (vitesse, distracteurs comme le smartphone, alcool, stupéfiants, fatigue).
- Analyse des pressions sociales (influence des passagers, image de soi au volant).
- Engagement individuel : charte de conduite responsable et solutions d'auto-modération.

5. PROGRAMME DE LA PASSERELLE BEA VERS B INDIVIDUELLE (Boîte Auto vers Boîte Manuelle)

Destiné aux titulaires du permis B option boîte automatique (BEA) pour des raisons non médicales. **Durée minimale** : 7 heures de formation pratique individuelle (réalisable dès l'obtention du permis).

Module 1 : Compréhension du mécanisme et gestion de l'embrayage (Hors circulation et circulation légère)

- Explications théoriques sur le fonctionnement d'une boîte manuelle et de l'embrayage.
- Exercices de recherche du point de patinage (démarrages en plat et en côte).
- Coordination des mouvements : lâcher d'accélérateur, action sur l'embrayage et passage des vitesses (montée et rétrogradage).

Module 2 : Adaptation de la conduite en circulation

- Savoir choisir le bon rapport de vitesse en fonction de l'allure, du relief et des situations de circulation.
- Utilisation du frein moteur pour ralentir et anticiper.
- Réalisation de manœuvres impliquant la gestion de l'embrayage (marche arrière, rangement en créneau).

Certifié conforme aux programmes nationaux de sécurité routière.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine, le 04/08/2026

Signature et cachet de l'entreprise :

SASU LODENE